



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2018

- . **Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Jean-Noël VALLET, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, Stéphanie FOURNIER, Isabelle KERN, Mathieu LINIGER, Christine HUMBERTJEAN, Alain CUSSEY.
- . **Absents excusés** : James BOUVERET et Aurélie JAVANET
- . **Absent** : Julien WOITTEQUAND
- . **Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire de modifier l'ordre du jour.
Un point n°7 est ajouté : 'Embauche d'un emploi saisonnier'. Vote 10 voix Pour.

1. Procès-verbal de la séance du 21 février 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2018 est approuvé.
Vote : 10 voix Pour.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017

Commune, Eau, Assainissement, Bois TVA et Lotissement

. Comptes de gestion 2017

A la demande du Maire, Mme Simone VALOT présente les comptes de gestion 2017 de la commune et des quatre services.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, soit 10 voix Pour, approuve ces documents et leur entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2017.

Comptes Administratifs 2017

Il est procédé à l'élection d'un président uniquement pour ce point de l'ordre du jour. Mme Fabienne DOLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

A la demande du Maire, Mme VALOT présente et commente les comptes administratifs 2017 de la Commune et des services d'eau, d'assainissement et du Bois TVA.

M. le Maire présente celui du Lotissement TVA.

Ensuite le Maire se retire et la Présidente fait procéder au vote de ces comptes administratifs.

Le Conseil adopte les cinq comptes administratifs à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour.

M. Pierre DAUDEY reprend la présidence de séance

3. Affectation des résultats 2017

	DEPENSES	RECETTES	
EAU			Excédent global 24 877.90
Fonctionnement	51 050.27	70 934.12	<i>Excédent : 19 883.85</i>
Investissement	49 512.72	54 506.77	<i>Excédent brut : 4 994.05</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2017</i>	<i>Report au budget 2018 de l'excédent de fonctionnement, soit 19 883.85 € Report au budget 2018 de l'excédent d'investissement, soit 4 994.05 €</i>		
ASSAINISSEMENT			Excédent global 3 172.55
Fonctionnement	40 418.70	56 576.06	<i>Excédent : 16 157.36</i>
Investissement	37 427.52	24 442.71	<i>Déficit : - 12 984.81</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2017</i>	<i>Couverture, au budget 2018, du déficit d'investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement, soit 12 984.81 € et Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 3 172.55 €</i>		

BOIS		Excédent global 24 235.19	
Fonctionnement	69 724.71	109 627.91	<i>Excédent : 39 903.20</i>
Investissement	27 382.14	11 714.13	<i>Déficit brut : -15 668.01</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2017</i>	<i>Couverture, au budget 2018, du déficit d'investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement, soit 15 668.01 € et Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 24 235.19 €</i>		
LOTISSEMENT le Château		Déficit : - 29 966.87	
Année 2017	70 354.23	25 095.00	<i>Déficit : -45 259.23</i>
Années antérieures <i>(2009 à 2016)</i>	1 038 448.50	1 053 740.86	<i>Excédent : 15 292.36</i>
<i>Pas d'affectation de résultat pour les budgets du lotissement</i>			
COMMUNE		Sans TEPCV	Excédent global 25 274.38
		Avec TEPCV	Excédent global 24 451 .85
Fonctionnement	343 437.29	441 889.94	<i>Excédent 98 452.65</i>
<i>Investissement :</i> <i>hors opération TEPCV</i> <i>+ Restes à réaliser</i>	297 579.69	212 122.42 12 279.00	<i>Déficit brut : -85 457.27</i> <i>Déficit corrigé : -73 178.27</i>
<i>Investissement :</i> <i>Avec opération TEPCV</i> <i>+ Reste à réaliser 2017</i>	521 795.22 389 496.20	496 184.42 341 106.20	<i>Déficit : - 25 610.80</i> <i>Déficit corrigé : - 74 000.80</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2017</i>	<i>Couverture, au budget 2018, du déficit d'investissement corrigé, soit 74 000.80 € et Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 24 451.85 €</i>		

4. Subventions aux associations

Le Maire propose d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2018
ADMR	600 €
Coopérative scolaire	600 €
Ecole du chat	150 €
Music CHAUX <i>(intervient le 11 Novembre)</i>	100 €
Coup de Pouce/Epi Solidaire	100 €
Subvention non affectée	100 €

Accord à l'unanimité des conseillers, soit 10 voix Pour, sauf pour l'ADMR : 9 voix Pour, M. le Maire ne prend pas part au vote. Le Conseil s'engage à inscrire ces subventions au budget primitif 2018

5. Forfait d'enlèvement de dépôts sauvages de déchets : annulation de la délibération du 17 janvier 2018

Le service du contrôle de légalité des délibérations de la préfecture demande que notre délibération du 17 janvier 2018 soit rapportée et que M. le Maire en avise le conseil municipal. Cette délibération ne semble pas conforme à la réglementation.

Vote : 1 Non, 8 Pour, 1 Abstention.

Le Maire prendra contact avec la Préfecture pour obtenir des explications.

6. Sentier du Lithiaud : achats de terrains

Afin de continuer la procédure pour acheter les petites parcelles nécessaires à la réalisation du chemin du Lithiaud qui va du lotissement au chemin de Saumon, M. le Maire propose le prix de 1 € du m² pour indemniser les propriétaires riverains suivant les m² calculés par le géomètre à savoir 412 m² au total :

Propriétaires	Parcelles cédées	Nombre M ²
M. Mme. DUFFAIT Pascal	E 871	135
M. & Mme Bernard PIZON	E 865	59
M. Rémy CHEVALIER	ZB 162	105
M. Etienne PELLETIER	ZB 160	104
M. Bernard CHOPARD	E 862	9
	Total	412

Le Conseil accepte cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet. Vote 10 voix Pour.

Concernant M. et Mme CHOPIN Florent, il y aura lieu de dresser un acte d'échange comme il avait été prévu initialement :

'Parcelle E 863 d'une contenance de 35 m² appartenant à la commune contre les parcelles E 867 de 126 m² et E 869 de 2 m² appartenant à M. et Mme CHOPIN'.

7. Embauche d'un emploi saisonnier

Comme chaque année, pour faire face au surcroît de travail pendant la période "printemps-été", M. le Maire propose de recruter un(e) saisonnier(e) pour effectuer quelques menus travaux, l'entretien des espaces verts.

Un CDD de 20h/semaine, indice brut de rémunération 347, pour la période du 22 mai au 14 septembre 2018, sera proposé aux étudiants ou autres personnes majeures, possédant le permis B et habitant Liesle de préférence.

Le Conseil accepte le recrutement d'un saisonnier à l'unanimité des présents, soit 10 voix Pour.

8. Questions diverses

Rythmes scolaires : accord du DASEN

M. le Maire informe le conseil que le DASEN a accepté notre modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 à savoir la semaine de 4 jours 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Coupure de RD 17 du 2 mai 12h00 au 3 mai 5h00 pour travaux SNCF : le Conseil Départemental informe la mairie que pour la réalisation de travaux au passage à niveau entre Liesle et Arc & Senans il y aura lieu d'interrompre la circulation et qu'une déviation sera mise en place du 2 mai 12h00 au 3 mai 5h00.

Information sur le SYBERT : Le Maire communique quelques informations sur les activités du SYBERT en 2017.

Déchetteries : 600 000 visites sur les 16 sites dont 9 000 à ARC ET SENANS.

Les dépôts représentent 213 kg/hab dont 99,4% sont valorisés par recyclage, compostage ou sous forme de combustibles.

Poubelles jaunes : 68 kg/hab dont la totalité est valorisée par recyclage ou en chaleur par incinération.

Poubelles grises : 145 kg/hab dont la totalité est valorisée en chaleur par incinération.

Commission intercommunale CLECT : C'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Comme son nom l'indique, elle est chargée de chiffrer le coût des compétences transférées des communes vers la CCLL. Ces montants seront ensuite versés chaque année par les communes à la CCLL pour compenser les coûts pris en charge par l'intercommunalité. Nos représentants dans cette commission (Mathieu LINIGER comme titulaire et Jean-Noël VALLET comme suppléant) veilleront à défendre les intérêts de notre commune.

Fête de Liesle : M. le Maire informe le conseil que les forains n'acceptent pas que la date de la fête soit remise au premier dimanche d'août.

Après discussion, le Conseil décide que la date de la fête sera le 1^{er} week-end d'août à savoir les 4, 5 et 6 août comme prévu. M. le Maire est chargé d'informer les forains de cette décision et de leur demander de confirmer par écrit leur décision de participer ou pas. En cas de réponses négatives, la commune pourra chercher d'autres attractions pour les remplacer.

Levée de séance à 23h20

Le Maire,